

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO, MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,  
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ÊTRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADOE

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de M. Fernand ZULIAN adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses :	- 67 154.57 €
Recettes :	50 691.17 €
Résultat de clôture :	- 16 463.40 €
Résultat reporté :	37 941.42 €
Résultat cumulé :	<b>21 478.02 €</b>

**Investissement**

Dépenses :	- 24 586.03 €
Recettes :	85 858.64 €
Résultat de clôture :	61 272.61 €
Résultat reporté :	177 138.38 €
Résultat cumulé :	<b>238 410.99 €</b>
Restes à réaliser dépenses :	0 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Résultat :	<b>238 410.99 €</b>

Hors de la présence de M. François LE MOING, Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** : le compte administratif du budget communal 2021

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



L'Adjoint  
Fernand ZULIAN

20